



MAIRIE



Lit-et-Mixe

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux mai à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de LIT ET MIXE, dûment convoqué le dix-sept mai 2023, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de LIT ET MIXE, sous la présidence de M. Gérard NAPIAS, Maire.

PRESENTS : M. G. NAPIAS - Mme M.J RUSKONE - M. J.WATIER - M D.DUFAU - M. S. LABAT - Mme L. LESBATS - Mme S. CHAMPILOU - Mme V. DOUET - Mme C. GUILLET - M. T. LAMARQUE - M. G. VILLENAVE - M. T. DEVERT - Mme E. TROUILLET - Mme I. DUPONT - M. F. PEHAU - Mme C. LACOSTE - M. C. VIGNEAU

ABSENTS : Mme I.LESBATS, Mme C GUILLET, M. S.GILBERT et M G VILLENAVE excusés.

POUVOIRS : Mme I.LESBATS donne pouvoir à M.me MJ RUSKONE, Mme C GUILLET donne pouvoir à M. G. NAPIAS, M. S.GILBERT donne pouvoir à M. J.WATIER

Mme CHAMPILOU est élue secrétaire de séance

Membres en exercice : 19 Présents : 15 Procuration : 3

OBJET : Création d'un poste d'agent contractuel de droit public pour accroissement temporaire d'activité.

Vu les dispositions de l'article L 332-23 1° du code général de la fonction publique,

Vu le décret 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Considérant qu'il convient de prévoir la création d'un emploi temporaire à temps non complet d'adjoint administratif territorial pour les besoins de fonctionnement de la Maison de Santé de LIT ET MIXE,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur Mme MJ RUSKONE, le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- de créer un emploi temporaire à temps non complet à raison de 20 heures par semaine **d'agent administratif** emploi de catégorie hiérarchique C à compter du **12 juin 2023**,

- que l'agent recruté sera chargé d'assurer les fonctions de Secrétaire médicale à la Maison de Santé de LIT ET MIXE,

- que l'agent recruté sera rémunéré sur la base de l'indice brut 401, majoré 363 correspondant au 9^{ème} échelon de l'échelonnement indiciaire C1 du grade **d'agent administratif** emploi de catégorie hiérarchique C,

- que le recrutement de l'agent se fera par contrat de travail de droit public conformément à l'article L 332-23 du code général de la fonction publique, pour une **durée maximale de 12 mois sur une période consécutive de 18 mois**,

- **d'inscrire** les crédits nécessaires au paiement des salaires correspondant aux emplois susvisés au chapitre 012 de la section de fonctionnement du budget primitif 2023 de la Commune.

- **d'autoriser** M. le Maire à procéder aux formalités de recrutement et à signer le contrat à durée déterminée fixant le cadre administratif réglementaire de cet emploi.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Maire.

Gérard NAPIAS

